

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 639

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 14

À la deuxième phrase de l'alinéa 41, supprimer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le motif de consultation du comité paritaire régional est déjà défini dans le présent projet. L'utilisation de cet adverbe est donc inutile.